

Dangers des produits chimiques

symboles et mentions de danger (selon règlement CLP 1272/2008)

Dangers pour la santé



SGH 06

« tue »
(rapidement,
même à faible dose)



SGH 08

**« nuit gravement
à la santé »**
(mortel si ingestion,
sensibilisant, toxique,
CMR...)



SGH 05

« ronge »



SGH 07

**« altère la santé,
tue à forte dose »**
(sensibilisant, narcotique,
irritant, toxique, ...)

Dangers physiques pour la sécurité



SGH 01

« j'explose »



SGH 04

**« je suis
sous pression »**



SGH 02

« je flambe »



SGH 03

« je fais flamber »

Dangers pour l'environnement



SGH 09

« je pollue »

Dangers des produits chimiques

symboles et mentions de danger (selon règlement CLP 1272/2008)

H200	Explosif instable	H310	Mortel par contact cutané
H201	Explosif : danger d'explosion en masse	H311	Toxique par contact cutané
H202	Explosif : danger sérieux de projection	H312	Nocif par contact cutané
H203	Explosif : danger d'incendie, d'effet de souffle ou de projection	H313	Peut être nocif par contact cutané
H204	Danger d'incendie ou de projection	H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves
H205	Danger d'explosion en masse en cas d'incendie	H315	Provoque une irritation cutanée
H220	Gaz extrêmement inflammable	H316	Provoque une légère irritation cutanée
H221	Gaz inflammable	H317	Peut provoquer une allergie cutanée
H222	Aérosol extrêmement inflammable	H318	Provoque des lésions oculaires graves
H223	Aérosol inflammable	H319	Provoque une sévère irritation des yeux
H224	Liquide et vapeurs extrêmement inflammables	H320	Provoque une irritation des yeux
H225	Liquide et vapeurs très inflammables	H330	Mortel par inhalation
H226	Liquide et vapeurs inflammables	H331	Toxique par inhalation
H227	Liquide combustible	H332	Nocif par inhalation
H228	Matière solide inflammable	H333	Peut être nocif par inhalation
H229	Récipient sous pression : peut éclater sous l'effet de la chaleur	H334	Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation
H230	Peut exploser même en l'absence d'air	H335	Peut irriter les voies respiratoires
H231	Peut exploser même en l'absence d'air à une pression et/ou température élevée(s)	H336	Peut provoquer somnolence ou des vertiges
H240	Peut exploser sous l'effet de la chaleur	H340	Peut induire des anomalies génétiques
H241	Peut s'enflammer ou exploser sous l'effet de la chaleur	H341	Susceptible d'induire des anomalies génétiques
H242	Peut s'enflammer sous l'effet de la chaleur	H350	Peut provoquer le cancer
H243	Peut s'enflammer sous l'effet de la chaleur	H351	Susceptible de provoquer le cancer
H250	S'enflamme spontanément au contact de l'air	H360	Peut nuire à la fertilité ou au fœtus
H251	Matière auto-échauffante ; peut s'enflammer	H361	Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus
H252	Matière auto-échauffante en grandes quantités ; peut s'enflammer	H362	Peut être nocif pour les bébés nourris au lait maternel
H260	Dégage au contact de l'eau des gaz inflammables qui peuvent s'enflammer spontanément	H370	Risque avéré d'effets graves pour les organes
H261	Dégage au contact de l'eau des gaz inflammables	H371	Risque présumé d'effets graves pour les organes
H270	Peut provoquer ou aggraver un incendie : comburant	H372	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée
H271	Peut provoquer un incendie ou une explosion : comburant	H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée
H272	Peut aggraver un incendie : comburant	H400	Très toxique pour les organismes aquatiques
H280	Contient un gaz sous pression ; peut exploser sous l'effet de la chaleur	H401	Toxique pour les organismes aquatiques
H281	Contient un gaz réfrigéré ; peut causer des brûlures ou blessures cryogéniques	H402	Nocif pour les organismes aquatiques
H290	Peut être corrosif pour les métaux	H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
H300	Mortel en cas d'ingestion	H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
H301	Toxique en cas d'ingestion	H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
H302	Nocif en cas d'ingestion	H413	Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques
H303	Peut être nocif en cas d'ingestion	H420	Nuit à la santé publique et à l'environnement en détruisant l'ozone dans la haute atmosphère
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires		
H305	Peut être nocif en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires		

Mentions qui ne sont plus en vigueur mais qui peuvent se retrouver dans des FDS rédigées avant 2015

**CMR : Cancérogènes
Mutagènes
Reprotoxiques**